



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES : LE MONDE DU TRAVAIL OUBLIÉ

Ce mardi 3 septembre aura lieu le « Grenelle des violences conjugales ». **La CGT regrette que le gouvernement fasse le choix de ne pas y inviter les organisations syndicales.** S'agit-il d'un nouveau recul devant le patronat qui s'oppose à la prise en compte des violences conjugales au travail ?

Pourtant, les 230 000 femmes victimes de violences conjugales sont aussi des travailleuses. Bien souvent, pour échapper à leur conjoint violent, elles sont contraintes à la démission ou au licenciement. **Pour garantir l'indépendance économique des femmes et leur permettre d'échapper aux phénomènes d'emprise, il est indispensable de sécuriser leur travail.**

C'est ce que prévoit la dernière convention de l'Organisation Internationale du Travail, adoptée en juin dernier à Genève. La Confédération Syndicale Internationale a gagné, avec la CGT qui représentait les travailleuses et travailleurs français dans la négociation, que les violences conjugales y soient intégrées.

Alors que le gouvernement a annoncé la ratification de cette norme, la CGT l'interpelle : **il est temps de renforcer la législation pour que la France rejoigne enfin les pays de référence au niveau international.** Il s'agit, notamment, conformément à ce que prévoit la norme OIT, de mettre en place :

- des congés pour les victimes. La CGT revendique 10 jours de congés payés ;
- des aménagements du travail. La CGT propose, à l'instar de ce qui existe en Espagne, un droit à la mobilité géographique, fonctionnelle et à des modifications d'horaires, à la demande des victimes ;
- l'interdiction des licenciements des femmes victimes et l'allongement des délais de prescription des licenciements abusifs.

La question des féminicides est trop grave pour se régler par des campagnes de communication. Les solutions sont connues. Il faut, à l'image de ce qu'a fait le gouvernement espagnol :

- débloquer des moyens financiers et humains conséquents pour assurer une formation de tous les professionnel-le-s et un accueil des victimes dans tous les commissariats ou gendarmeries, dans les structures de soins, services de médecine légale et services sociaux ;
- et adopter une loi globale sécurisant le travail des victimes, leur garantissant ainsi qu'à leurs enfants un accompagnement social et sanitaire gratuit, un traitement judiciaire rapide de leurs plaintes et un éloignement immédiat de l'agresseur.

Les discours sans lendemain ne passent plus. Ce sont désormais 100 femmes qui sont mortes assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint depuis le début de l'année.

La CGT, avec les associations féministes, exige des mesures concrètes et financées et appelle d'ores et déjà les salarié-e-s à se mobiliser contre les violences sexistes et sexuelles à l'occasion de la journée mondiale contre les violences sexistes et sexuelles du 25 novembre prochain.

Montreuil, le 3 septembre 2019